

d

**VILLE DE SCEAUX**  
CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

30 juin 2017

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 5 octobre 2017

## Sommaire

|   |    |
|---|----|
| <b>I- OUVERTURE DE LA SÉANCE</b> .....  | 4  |
| <b>II- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b> .....  | 4  |
| <b>III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM</b> .....   | 4  |
| <b>IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2017</b> .....   | 5  |
| <b>V- AMENAGEMENT - URBANISME</b> .....   | 5  |
| Engagement du projet des Quatre-Chemins dans la démarche "EcoQuartier". .....   | 5  |
| Suppression des plans d'alignement situés sur certaines voiries communales. ....  | 12 |
| Mise en place d'une servitude de non constructibilité grevant réciproquement un terrain municipal situé 2-4 allée de Trévisse et un terrain privé situé 148 avenue du général Leclerc... ..   | 14 |
| Projet Albert 1 <sup>er</sup> : .....   | 17 |
| <b>VI- STATIONNEMENT – ESPACE PUBLIC – MOBILITÉ</b> .....   | 20 |
| Stationnement sur voirie – instauration du principe d'un forfait post stationnement. ....   | 20 |
| Approbation des conventions de comaîtrise d'ouvrage et financière entre le SIPPAREC et la Ville relatives à l'enfouissement des réseaux et à la rénovation de l'éclairage public dans le quartier des Chéneaux Sablons – demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public. .... | 24 |
| Service de location de vélos en libre-service – fixation du nombre de stations "Vélib'". .....  | 29 |
| <b>VII- ACCESSIBILITE - HANDICAP</b> .....  | 33 |
| Communication du rapport annuel de la commission communale d'accessibilité (comité consultatif "Ville pour tous") pour l'année 2016.....  | 33 |
| <b>VIII-AFFAIRES CULTURELLES</b> .....  | 36 |
| Création d'un fonds de soutien à la création artistique – attribution d'une aide à la compagnie scénique Collectif Attention Fragile dans le cadre de ce fonds. ....  | 36 |
| <b>IX- JEUNESSE</b> .....   | 37 |
| Attribution de bourses à des projets initiés par des jeunes dans le cadre de Projeunes.....   | 37 |

|   |    |
|---|----|
| <b>X- FINANCES</b> .....  | 38 |
| Actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2018. ....  | 38 |
| Majoration à 40 % de la part communale de la taxe d’habitation due au titre des logements meublés non affectés à l’habitation principale. ....                            | 39 |
| Budget ville – exercice 2017 – approbation de la décision modificative n°1. ....  | 41 |
| Opération de mise en accessibilité et en sécurité des deux établissements du groupe scolaire Sainte Jeanne d’Arc – attribution de la garantie d’emprunt de la Ville. .... | 42 |
| <b>XI- RESSOURCES HUMAINES</b> .....  | 43 |
| Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médicosociale, culturelle, police municipale et animation. ....                          | 43 |
| Création d’emplois non permanents pour des besoins occasionnels ou saisonniers et fixation du montant des vacances. ....  | 44 |
| <b>XII- QUESTIONS DIVERSES</b> .....  | 44 |
| <b>XIII-COMMUNICATIONS DU MAIRE</b> .....   | 44 |
| <b>XIV-DECISIONS DU MAIRE</b> .....   | 46 |
| <b>XV-QUESTIONS ORALES</b> .....  | 47 |
| Question orale de Dominique DAUGERAS .....  | 47 |
| Question orale de Jean-Jacques CAMPAN .....   | 48 |

**I- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

*La séance du conseil municipal est ouverte à 21h12 sous la présidence de Philippe Laurent.*

**M. le maire**

Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance du conseil municipal.

**II- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

**M. le maire**

Je demande à Pauline Schmidt de bien vouloir procéder à l'appel.

**Pauline SCHMIDT**

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Florence Presson
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Jean-Louis Oheix
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Pauline Schmidt, part à 23h00
- ✓ Sakina Bohu
- ✓ Othmane Khaoua
- ✓ Thibault Hennion
- ✓ Claire Beillard-Boudada
- ✓ Timothé Lefebvre
- ✓ Catherine Arnould
- ✓ Sophie Ganne-Moison, part à 22h58
- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem
- ✓ Jean-Jacques Campan
- ✓ Dominique Daugeras

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Jean-Philippe Allardi, excusé, a donné pouvoir à Philippe Laurent
- ✓ Bruno Philippe, excusé, a donné pouvoir à Chantal Brault
- ✓ Claire Vigneron, excusée, a donné pouvoir à Isabelle Drancy
- ✓ Jean-Pierre Riotton, excusé, a donné pouvoir à Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Lisa Magri, excusée, a donné pouvoir à Monique Pourcelot
- ✓ Thierry Legros, absent, a donné pouvoir à Francis Brunelle
- ✓ Xavier Tamby, excusé, a donné pouvoir à Thibault Hennion
- ✓ Sakina Bohu, en retard, arrive à 20h53
- ✓ Catherine Lequeux, en retard, a donné pouvoir à Jean-Louis Oheix
- ✓ Benjamin Lanier, excusé, a donné pouvoir à Hachem Alaoui-Benhachem
- ✓ Claude Debon, absente, a donné pouvoir à Jean-Jacques Campan
- ✓ Christian Lancrenon, excusé, a donné pouvoir à Pauline Schmidt

**M. le maire**

Merci. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

**IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2017**

**M. le maire**

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2017.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Le procès-verbal de la séance du 11 mai 2017 est adopté à l'unanimité.*

**V- AMÉNAGEMENT – URBANISME**

**Engagement du projet des Quatre-Chemins dans la démarche « EcoQuartier ».**

**Patrice PATTEE**

Nous vous proposons ce soir d'autoriser M. le maire à engager le projet des Quatre-Chemins dans la quête d'un label « EcoQuartier ».

Sceaux, le 11 mai 2017

Le quartier des Quatre-Chemins n'a plus de secret pour vous. Dès l'origine de ce projet urbain important, la Ville a affiché la volonté de créer un quartier durable répondant aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques d'un aménagement favorisant la mixité sociale et des fonctions urbaines, recherchant l'excellence écologique et l'innovation énergétique et architecturale.

Le projet s'y prête bien, puisqu'il s'agit de développer un pôle urbain autour d'une gare de RER et de bus.

Le schéma urbain repose sur les principes du quartier durable en mettant en avant la pluralité des fonctions, la juste compacité du bâti, la desserte en transport et le caractère structurant des espaces publics.

À l'échelle de l'îlot, la Ville sera particulièrement exigeante en direction des concepteurs et des constructeurs pour :

- ✓ réaliser des bâtiments performants en termes de consommation et de production d'énergie,
- ✓ gérer les eaux pluviales pour réduire les rejets dans le réseau d'assainissement et réutiliser cette ressource pour des usages appropriés,
- ✓ agir sur la biodiversité en allant au-delà d'un simple verdissement des espaces extérieurs,
- ✓ favoriser l'appropriation par les futurs habitants des principes du développement durable (vélo, déchets, compostage, jardins partagés...),
- ✓ prendre en compte, dès la conception, l'évolution des usages et des modes de vie de manière à proposer une architecture modulable.

Avec l'aide d'experts et après consultation du CL3D, la Ville a établi des cahiers de prescriptions environnementales qui ont valeur contractuelle auprès des opérateurs retenus sur l'ensemble du projet.

Nous considérons que l'aboutissement de cette ambition peut être concrétisé par la labellisation « EcoQuartier » du projet des Quatre-Chemins. Nous rejoignons à cet égard la démarche de l'État qui a relancé ce label par l'intermédiaire du ministère de la Cohésion des territoires.

Nous vous proposons ce soir de nous inscrire dans cette démarche qui se déroule en quatre étapes.

#### Étape 1 : L'ECOQUARTIER EN PROJET :

- ✓ signature de la charte par les élus et leurs partenaires sur le projet ;
- ✓ le projet est identifié avec le label et répertorié dans le fichier national de communication ;
- ✓ la collectivité doit confirmer son engagement sur un projet précis.

#### Étape 2 : L'ECOQUARTIER EN CHANTIER :

- ✓ dès l'engagement du chantier, une expertise du projet est réalisée pour vérifier la
- Sceaux, le 11 mai 2017

- conformité du projet à la charte ;
- ✓ validation de l'étape 2 par une commission nationale « EcoQuartier » sur proposition de la commission régionale ;
- ✓ le projet est engagé dans la labellisation.

#### Étape 3 : L'ECOQUARTIER LIVRÉ

- ✓ lorsque l'« EcoQuartier » est livré, une expertise est réalisée pour l'obtention de l'étape 3 ;
- ✓ l'étape 3 est validée par la commission nationale « EcoQuartier » sur proposition de la commission régionale ;
- ✓ le projet est labellisé.

#### Étape 4 : L'ECOQUARTIER CONFIRMÉ :

- ✓ trois ans après la validation de l'étape 3, la collectivité mesure la tenue de ses engagements dans le temps ;
- ✓ mise en place d'une démarche d'auto-évaluation ;
- ✓ étape validée en commission nationale.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager une démarche de labellisation « EcoQuartier » auprès du ministère de la Cohésion des territoires pour le projet des Quatre-Chemins à Sceaux, et à signer la « Charte EcoQuartier ».

#### **Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

Nous sommes bien évidemment favorables à cette charte. Tout ce qu'elle représente ne peut être que bénéfique pour le développement durable et la lutte contre le réchauffement climatique.

Cependant, il manque selon moi quelque chose. Si jamais une étape échoue, des retards seront inéluctables. J'imagine que nous avons des engagements avec les entreprises qui doivent respecter cette charte. Quelles sont donc les sanctions en cas de non-respect des engagements ou de vices de forme ?

Il est par ailleurs mentionné qu'une expertise sera menée au bout de trois ans. Est-il prévu une nouvelle étude des matériaux au bout de 5 ou 10 ans, sachant qu'ils peuvent répondre aux normes à un instant T, mais se détériorer avec le temps et ne plus répondre aux exigences de la charte ?

#### **Jean-Jacques CAMPAN**

Pour nous, « EcoQuartier » signifie une densité de l'habitat modérée, ce qui permet de mettre en œuvre ce que vous avez mis en exergue : jardins potagers, absorption des eaux pluviales en pleine terre, aller au-delà du simple verdissement des espaces extérieurs, qualité de vie, isolation thermique réduisant les consommations d'énergie, de chauffage et de refroidissement.

Tout cela nous convient. Mais nous le répétons, ce projet de 750 logements introduit une densité bien supérieure à celle des Blagis pour un nombre de logements à peu près équivalent. Il nous semble qu'il va à l'encontre de certains concepts introduits par cette charte que nous approuvons par ailleurs, notamment du fait de la pression supplémentaire qui s'exercera sur le RER B par l'adjonction de 1 500 personnes dans ce quartier.

Et ce, d'autant plus que le comité de ligne du RER B, auquel nous avons assisté le 28 juin dernier, a finalement acté qu'aucune amélioration sérieuse n'est à envisager avant 2030.

Pire, le STIF a fini par reconnaître ce que nous disons depuis des années, à savoir que la densification importante du sud de la ligne entraînera des besoins importants supplémentaires sur les branches à cet horizon, ce qui fait que nous ne serons probablement pas tellement plus avancés en 2030.

Le manque de vision au niveau de l'État dans sa caution de l'accroissement démographique de l'Île-de-France est patent et pénalisera les générations futures. Accroissement auquel vous vous prêtez avec ce projet des Quatre-Chemins.

Nous avons proposé de réaliser quelque 350 logements, ce qui nous semblait être une contribution raisonnable. L'attractivité de l'Île-de-France n'est en effet pas liée à la quantité, mais à la qualité.

Quel est finalement l'objectif de ce label « EcoQuartier », qui comprend, je le répète, des éléments que nous approuvons ? Cela va-t-il générer des subventions ? Mis à part l'effet de « com », qu'apportera-t-il dans cette opération, sachant que les éléments positifs de ce label seront rendus inopérants par la forte concentration du quartier ?

Nous aimerions par ailleurs connaître le coût de cette démarche. Je suppose qu'elle aura un coût, puisqu'il faudra constituer des dossiers et mettre en place des équipes.

Dernière question plus particulière, nous souhaiterions que vous nous expliquiez ce que vous entendez par architecture modulable.

### **Patrice PATTEE**

S'agissant de la question de M. Alaoui-Benhachem, les retards pris sur le projet ne compromettront pas l'aboutissement de cette démarche. Ce n'est pas parce qu'une entreprise peut prendre du retard sur un chantier ou qu'un opérateur doit déposer à nouveau un permis de construire que cela compromet l'objectif que nous nous sommes assigné. Il n'y a selon moi pas de soucis à ce niveau.

Je vous ai néanmoins parlé d'un cahier des charges contractualisé avec les preneurs de lots dans lequel nous avons prévu des pénalités si les résultats attendus n'étaient pas au rendez-vous. Voilà ce que je peux dire.

Sceaux, le 11 mai 2017

Cela me permet d'enchaîner sur les questions de M. Campan. S'agissant du coût du label, nous avons déjà pratiquement tout dans nos dossiers, puisque nous avons entamé cette démarche depuis l'origine de nos réflexions sur les Quatre-Chemins. Il s'agit juste d'aller chercher le petit ruban qui va bien et que l'on pourra mettre autour du quartier lorsqu'il sera achevé. On a fait tout cela sans faire beaucoup de bruit et il nous paraissait pertinent aujourd'hui de faire savoir ce que nous faisons. Il n'y a donc pas véritablement de surcoût. Il y a quelques dossiers à mettre en ordre, mais c'est le travail quotidien du service d'urbanisme. Et cela donne du sens à tout ce qui a été engagé depuis le lancement de l'élaboration de ce cahier des charges.

S'agissant de la densité, les Blagis sont exceptionnellement peu denses, mais le quartier des Quatre-Chemins n'atteindra pas pour autant une densité insupportable. Il y aura en effet beaucoup plus d'espaces publics qu'il n'y en a aujourd'hui.

Vous parlez d'incidence sur le RER, je parlerai plus généralement d'incidence sur les transports. La ville de Sceaux s'est construite autour du RER, mais nous constatons aujourd'hui que les infrastructures de transport de la Métropole s'enrichissent en infrastructures lourdes. On compte désormais deux lignes de tramway. L'une d'entre elles, le T6, est en service et les travaux de l'autre, le T10, démarrent. Il est prévu de prolonger des lignes de métro qui se situeront ainsi à quelques encablures de Sceaux. Je pense notamment à la 4, la 13 et à la 15 qui aura un très haut niveau de service. Là-dessus, vient se calquer un réseau de bus qui sera complètement restructuré et qui nous permettra de rejoindre les lignes 4 et 14 du métro. La ligne de bus 192 permettra de rejoindre la ligne 14 qui desservira Orly. Nous aurons des lignes de bus complètement réaménagées qui nous permettront de nous rabattre également sur les tramways. Certes, il faudra attendre quelques années pour le RER. Je n'ai pas entendu parler de 2030 pour le RER B, mais de 2025. On devrait avoir un RER quasi neuf en 2028. Nous sommes aujourd'hui exclusivement dépendants du RER, ce qui est une fragilité. Demain, nous aurons la possibilité de nous raccorder à de multiples infrastructures. Nous atteindrons presque le niveau de service de Paris intra-muros où il y a tout ce réseau de métros, de bus et de tramway. Nous ne serons plus exclusivement dépendants du RER.

J'étais également présent au comité de ligne auquel M. Campan faisait référence. De très lourds investissements sont engagés sur le RER. Cela ne permettra pas de rattraper le retard accumulé depuis 30 ans, mais cela permettra néanmoins d'améliorer sensiblement le service. Viennent s'ajouter à cela des services publics de transport individuel comme Autolib' ou Vélib'.

Parallèlement, nous allons développer la possibilité pour les Scéens de travailler dans des tiers lieux. Je visite assez régulièrement les gens qui travaillent à Sceaux Smart. Ils apprécient de pouvoir économiser du temps de transport et de profiter du cadre agréable de Sceaux pour travailler près de chez eux.

S'agissant de l'architecture modulable, les promoteurs travaillent de plus en plus à des logements qui peuvent fusionner ou se diviser pour accompagner la composition de la famille. C'est quelque chose d'assez classique.

### **M. le maire**

Je veux compléter le point sur la densité des Quatre-Chemins. Vous avez cité le nombre de logements prévus. Il est en effet prévu la destruction de 150 logements et la construction de 600 logements familiaux et de 150 logements pour étudiants.

Je vous rappelle simplement que nous sommes tenus par le plan local de l'habitat, confirmé par le comité régional de l'habitat et de l'hébergement, qui fixe pour Sceaux un objectif de réalisation de 145 logements par an, soit 871 au total. Ce n'est pas forcément en réalisation effective de logements, mais en permis de construire autorisés.

Si l'on ne construit pas sur le quartier des Quatre-Chemins en faisant des choses de qualité, cela signifie qu'il faudra un jour transformer des zones pavillonnaires actuelles en terrains d'accueil de logements collectifs. Il n'y aura pas d'autres solutions, car la superficie de Sceaux ne s'agrandira pas. La stratégie de l'équipe municipale, pour préserver les quartiers pavillonnaires, auxquels chacun est attaché, consiste à faire construire ces nouveaux logements de manière coordonnée et cohérente selon sa volonté et sans qu'on les lui impose.

Aujourd'hui, les choses sont encore floues, mais il semble que le gouvernement envisagerait, dans les zones très tendues, ce qui est le cas de la petite couronne de l'Île-de-France, et sous certaines conditions, de confier la délivrance des permis de construire au préfet.

Je pense donc que l'intérêt de Sceaux est d'être « dans les clous » et de faire preuve de bonne volonté. Je vous rappelle que nous n'avons plus la compétence du PLU qui a été transférée au territoire. Nous pouvons encore discuter avec le territoire qui est composé d'élus. Mais si les permis de construire sont transférés au préfet, ce ne sera plus le cas. Il ne vous a pas échappé que nous étions dans un mouvement de recentralisation. Nous essayons de protéger au maximum la ville en faisant comme on peut et avec nos moyens. Je pense que notre opération des Quatre-Chemins est par conséquent nécessaire pour nous éviter des déboires ultérieurs. Nous l'avons déjà dit, mais il me paraît important de le répéter.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

### **Dominique DAUGERAS**

Je voudrais simplement dire que je regrette vivement la densification qui aura lieu. Je ne critique personne, mais vu l'état du RER et la façon dont les voyageurs sont traités, je suis absolument scandalisée. Les pauvres personnes qui viendront habiter Sceaux ou la région en pensant qu'elles

pourront prendre le RER seront bien déçues lorsqu'elles découvriront la façon dont elles seront transportées et traitées.

Vous parlez de 145 logements supplémentaires par an. Cela va très vite saturer. Cela ira beaucoup plus vite que l'accroissement des bus. Un bus transporte largement moins de voyageurs que le RER. Je plains vraiment les gens qui viendront s'installer à Sceaux.

### **M. le maire**

Ce que vous dites est vrai dans beaucoup d'endroits de l'Île-de-France, notamment de la petite couronne. La question que vous posez n'est pas celle de l'opportunité de densifier ou pas. Des textes s'imposent à nous. Et cela va continuer à s'imposer à nous, et encore davantage sans doute. Nous essayons de préserver notre ville.

La question du RER est un autre sujet. Je ne suis pas comptable du RER. Je le suis en tant que conseiller régional, et croyez bien que j'essaye de faire entendre, avec d'autres, les préoccupations des usagers de la ligne B. Je le fais de manière indirecte, puisque je ne siège pas au STIF. Je pense qu'il n'y a pas de mauvaise volonté particulière de la part des pouvoirs publics sur l'amélioration du RER B. Il y a simplement un état de dégradation beaucoup plus important que ce qui pouvait être envisagé il y a quelques années en raison d'une absence de prospective et de décisions depuis 30 ans, parce que l'on ne veut pas payer. En Île-de-France, les usagers paient un pourcentage du coût qui est nettement inférieur à ce qui est payé dans les autres métropoles ou à l'étranger. Les contribuables, les entreprises et les usagers ne veulent pas payer. À un moment donné, on ne peut plus faire. C'est la réalité ! Nous sommes un drôle de pays. On veut tout, mais on ne veut pas payer. Et cela ne va pas s'arranger !

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Je veux intervenir simplement pour dire que les éléments de réponse donnés par Patrice Pattée ne sont pas pertinents. Le T10 ne fera que rajouter sur la gare de la Croix-de-Berny des voyageurs supplémentaires. Cela ira de mal en pis.

### **Sylvie BLERY-TOUCHET**

Je voudrais préciser que le monde change et que la façon de travailler change également. Les espaces de *coworking* se développent énormément. La Région propose d'en subventionner 800 avant 2021. Il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas que le transport, il y a aussi une autre façon de travailler.

### **M. le maire**

Nous passons au vote sur cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).*

### **Suppression des plans d'alignement situés sur certaines voiries communales.**

#### **Patrice PATTEE**

Il s'agit d'une petite opération de nettoyage. Des règles frappant d'alignement un certain nombre de riverains persistent en effet sur la ville, suite au projet en 1947 et en 1955 d'élargir les voies de certaines rues à 12 mètres. Cela concerne notamment la rue de Bagneux, la rue des Clos Saint Marcel et la rue du Maréchal Foch.

Il est vrai que nous aurions pu élargir ces voies à 12 mètres pour permettre aux vélos de croiser les voitures. Plus sérieusement, l'idée de mettre en application ces alignements a été abandonnée depuis longtemps. Ils n'étaient en effet pas très cohérents, certains bâtiments constituant des verrous sur ces voies.

Il est donc proposé ce soir d'autoriser le maire à enclencher la procédure de suppression des plans d'alignement sur les trois rues que j'ai citées, puisque nous ne déplacerons pas les clôtures des propriétés riveraines pour pouvoir les élargir.

Je le répète, cela concerne la rue de Bagneux, la rue des Clos Saint Marcel et la rue du Maréchal Foch pour des plans qui ont été approuvés le 4 février 1947 et le 28 septembre 1955.

Si vous approuvez cette délibération, une enquête sera enclenchée et je pense que le dossier reviendra ensuite devant le conseil municipal pour l'abandon de ces plans d'alignement.

#### **Jean-Jacques CAMPAN**

Premièrement, il n'était pas forcément idiot d'élargir ces voies pour laisser passer les vélos.

Cela étant, notre remarque portera surtout sur un problème de forme. Il est écrit que la décision de supprimer un plan d'alignement est prise par le conseil municipal après enquête publique. À ma connaissance, l'enquête publique n'a pas encore eu lieu.

**Patrice PATTEE**

Ce que je dis, c'est que l'on autorise le maire à enclencher la procédure qui se traduira par le lancement d'une enquête publique à l'issue de laquelle le dossier reviendra devant le conseil municipal pour approuver l'abandon des plans d'alignement. La formulation est peut-être maladroite.

**Jean-Jacques CAMPAN**

C'est le moins que l'on puisse dire. Il est écrit que « *la décision de supprimer un plan d'alignement est prise par le conseil municipal après enquête publique* ». Je pensais qu'il fallait donc d'abord lancer l'enquête publique.

**M. le maire**

Le lancement de l'enquête publique nécessite une autorisation. C'est bien ce que dit la délibération qui demande « *d'autoriser le maire à lancer la procédure de suppression des plans d'alignement* ».

**Jean-Jacques CAMPAN**

La note de présentation est un peu confuse. Il s'agit de lancer la procédure d'enquête publique.

**M. le maire**

Oui, c'est la procédure de suppression des plans d'alignement.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Une procédure de suppression peut avoir un caractère administratif. Ce n'est pas une enquête publique. Il s'agit d'autoriser le maire à lancer l'enquête publique qui peut conduire à la procédure de suppression.

**M. le maire**

C'est écrit dans la note de présentation. « *La décision de supprimer un plan d'alignement est prise par le conseil municipal après enquête publique* ».

Mais nous sommes d'accord, vous avez totale satisfaction.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Mise en place d'une servitude de non-constructibilité grevant réciproquement un terrain municipal situé 2-4 allée de Trévisse et un terrain privé situé 148 avenue du général Leclerc.**

**Patrice PATTEE**

Je ne sais plus si nous l'avons évoqué au sein de ce conseil, mais le marché aux bestiaux, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, a été cédé à une Fondation qui prévoit de le réhabiliter et d'y construire 17 logements.

**M. le maire**

Elle ne construit pas, elle aménage 17 logements.

**Patrice PATTEE**

Oui. Il s'agit de réhabiliter ce bâtiment qui est en train de se dégrader très sévèrement.

Afin de préserver ce bâtiment, nous proposons avec l'accord du nouveau propriétaire de constituer une servitude de non-constructibilité réciproque de 4 mètres de part et d'autre des limites séparatives de cette propriété et de l'école du Petit Chambord, propriété de la Ville.

Les servitudes à mettre en place affectant de manière équivalente les deux terrains, aucune indemnité n'est due.

Je ne sais pas si j'ai été clair, mais il s'agit bien de créer une servitude non aedificandi pour préserver ce marché aux bestiaux.

**M. le maire**

Merci M. Pattée. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

**Dominique DAUGERAS**

La note parle d'un « *projet de réhabilitation du bâtiment permettant la création de 17 logements* ». Combien y a-t-il de logements aujourd'hui ? Et si j'ai bien compris, le projet de réhabilitation du marché aux bestiaux prévoit la création de nouveaux logements.

**M. le maire**

Pour l'instant, il y a un grand logement avec des dépendances. La Fondation, qui a acheté ce bien à la famille propriétaire du marché aux bestiaux, a déposé un permis de construire de réhabilitation, puisqu'il s'agit d'un bâtiment classé. Elle prévoit d'aménager à l'intérieur des bâtiments existants réhabilités 17 logements.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Si nous comprenons bien, la Fondation n'a racheté que la partie construite au sud. Elle n'a pas acquis le foncier.

**M. le maire**

Elle a acquis la partie colorée en saumon sur le plan.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Nous ne pouvons qu'approuver la mise en place d'une zone non aedificandi, mais nous souhaiterions comprendre ce que cette Fondation a acheté.

**M. le maire**

Elle a acheté toute la partie colorée en saumon sur le plan. Il s'agit de la partie entourée d'une petite ligne rouge.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Y compris la partie en U qui est actuellement construite ?

**M. le maire**

Bien sûr.

Vous voyez d'ailleurs que cette zone va sur l'allée de Trévisse. Les régularisations foncières n'ont jamais été faites. Les habitants du quartier me disent souvent qu'il faut aménager l'allée de Trévisse. Je veux bien, mais elle ne nous appartient pas. Elle est utilisée par le public, mais elle n'est pas propriété de la Ville. Il existe d'ailleurs d'autres cas semblables un peu partout en ville.

Nous avons convenu avec la Fondation qu'elle nous rétrocéderait cette partie, aujourd'hui utilisée comme voirie, à l'euro symbolique.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Je comprends mieux. J'avais tiré un extrait du plan de zonage et j'avais constaté que l'on ne voyait pas la rue de Trévisse. Vous venez de répondre à la question que je me posais.

Nous allons donc récupérer dans l'espace public la partie de la rue de Trévisse qui jouxte cette parcelle. Ce n'était pas évident à la lecture du document.

**M. le maire**

J'ajoute que la partie bleu clair sur le plan qui faisait aussi partie de la propriété familiale a été achetée pour le compte de la Ville par l'établissement public foncier d'Île de France. Elle est dans le prolongement du terrain municipal du Petit Chambord.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Et que devient ce grand espace vert plein d'arbres que l'on voit très bien sur la photo aérienne ? Il y a quand même un triangle qui est resté dans le plan de zonage. Est-ce que cela veut dire que toute la partie bleu clair ne sera pas construite ? Que devient toute cette partie qui comprend des espaces verts ?

**M. le maire**

On verra. La partie protégée dans laquelle figure les arbres remarquables se trouve entre le U et la départementale 920.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Le bout du triangle qui est actuellement bien vert devient-il constructible ?

**M. le maire**

Les arbres remarquables dont vous parlez sont situés dans la zone saumon. Ils ne disparaîtront pas. Ils sont protégés. L'autre partie n'est pas protégée.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Elle est pourtant bien verte.

**M. le maire**

Mais elle ne compte pas d'arbres remarquables.

**Patrice PATTEE**

Pour compléter, j'ajouterai que le rectangle en bleu foncé sur le plan représente une zone sur laquelle pourraient se trouver des vestiges archéologiques, notamment les traces d'un abreuvoir.

**M. le maire**

Cette zone est également protégée par les Bâtiments de France.

La délibération concerne la bande verte sur le plan pour laquelle nous souhaitons mettre en place une obligation mutuelle de ne pas construire pour permettre la mise en valeur de l'ancien bâtiment.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Sur un plan juridique, quelle est la procédure pour mettre en place une servitude de non-constructibilité sur une zone privée ? Est-ce qu'il s'agit d'un échange notarié ? Est-ce que cela nécessite une modification du PLU ?

**M. le maire**

Non, cela est traité comme une servitude de cour commune.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Parce que les deux parties sont d'accord ?

**M. le maire**

Tout à fait.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

**Projet Albert 1<sup>er</sup> :**

- **Convention de comaitrise d'ouvrage avec la SEMA Sceaux,**
- **Bail à construction au profit de la SEMA Sceaux**

**M. le maire**

Il vous est rappelé dans la note de présentation l'historique du projet Albert 1<sup>er</sup>. Il s'agit en fait de transférer ce qui avait été fait avec Sceaux Habitat à la SEMA Sceaux qui a changé de nom depuis et s'appelle désormais Sceaux Bourg-la-Reine Habitat. C'est le nouveau nom de la société d'économie mixte locale.

Comme prévu, la SEM a racheté le patrimoine de Sceaux Habitat ainsi que celui de l'office de l'habitat de Bourg-la-Reine.

Je vous rappelle que nous avons délibéré pour une convention de comaitrise d'ouvrage avec Sceaux Habitat ainsi que sur un bail à construction au profit de Sceaux Habitat pour la construction de la résidence pour étudiants au-dessus de la crèche. C'est désormais la SEMA Sceaux qui s'en occupe.

Il vous est donc proposé une nouvelle délibération en tout point identique à la délibération prise à l'époque pour approuver la convention de comaitrise d'ouvrage, autoriser le maire ou l'adjoint au maire à signer la convention de comaitrise d'ouvrage et à solliciter toutes subventions.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

**Jean-Jacques CAMPAN**

Sur le fond, en juin 2014, nous avons exprimé notre désaccord avec cette opération pour des raisons que je ne vais pas réexpliquer. Aujourd'hui, vous nous troublez encore davantage. La note de présentation parle d'une convention de comaitrise d'ouvrage transmise à la SEMA Sceaux. Nous avons bien compris que l'on passait de Sceaux Habitat à SEMA Sceaux. Et vous venez de nous dire à l'instant que la SEM ne s'appelle plus SEMA Sceaux, mais Sceaux-Bourg-la-Reine Habitat. Or, le document parle d'un transfert vers la SEMA Sceaux.

**M. le maire**

Parce que l'assemblée générale de la SEMA Sceaux qui a décidé le changement de nom a eu lieu le 26 juin après l'envoi des dossiers.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Nous ne sommes pas obligés de le savoir. Nous lisons les délibérations.

**M. le maire**

C'est la raison pour laquelle je vous le dis. Dans la délibération, il faudra remplacer SEMA Sceaux par Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, ce qui est exactement la même chose. Seul le nom change.

**Jean-Jacques CAMPAN**

J'entends bien.

**M. le maire**

Lorsque le dossier vous a été envoyé, l'assemblée générale n'avait pas eu lieu.

**Jean-Jacques CAMPAN**

D'accord. Il s'agit donc d'un transfert à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat. Je n'ai rien de plus à dire.

Quel est le reste à charge finalement pour la Ville ? Nous devons recevoir une subvention du Département pour la crèche, mais d'autres subventions sont-elles prévues ? Est-ce que l'on a le détail ?

Par rapport à la délibération de juin 2014, nous remarquons que le tableau des coûts est resté rigoureusement identique, ce qui nous étonne. On est dans les deux cas sur un même montant de 11 600 000 €.

**M. le maire**

Cela n'a pas changé, puisque nous n'avons pas les marchés d'entreprises. La mise au point du projet n'a pas entraîné d'augmentation des coûts. Je vous rappelle que le montant dont vous parlez correspond à la résidence pour étudiants.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Non. La résidence pour étudiants s'élève à 6,4 M€, la crèche à 2,6 M€ et les espaces publics à 500 k€.

**M. le maire**

Effectivement, c'est le cumul de l'ensemble de l'opération.

Il n'y a pas eu de nouvelles estimations. Il y a eu des mises au point du projet, mais pas de modification de l'estimation du coût. Nous attendons d'avoir les marchés d'entreprise.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Le reste à charge prévisionnel pour la Ville est-il identique ? D'autres subventions sont-elles envisageables ?

**M. le maire**

Non. Mais compte tenu de la subvention du Département et du bail à construction, l'opération est à peu près équilibrée en terme d'investissement. Nous obtiendrons peut-être quelques financements supplémentaires de la CAF, puisque nous augmentons le nombre de places d'accueil petite enfance.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Sceaux, le 11 mai 2017*

*Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).*

## **VI- STATIONNEMENT – ESPACE PUBLIC – MOBILITÉ**

### **Stationnement sur voirie – instauration du principe d'un forfait post-stationnement.**

#### **Patrice PATTEE**

Il me semble que nous avons déjà évoqué le sujet. Les dispositions de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifient les règles de stationnement sur le territoire national. Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'amende pénale de 17 € pour défaut ou insuffisance de paiement du stationnement sur voirie est ainsi remplacée par une redevance d'occupation du domaine public dont le montant est fixé à l'appréciation de chaque ville. Cette redevance s'appelle un forfait de post-stationnement.

Pour expliquer cette mesure, je prends souvent l'exemple de la personne qui emprunte une autoroute alors qu'elle a perdu son ticket d'entrée. Lorsqu'elle quitte l'autoroute, cette personne se voit appliquer le maximum de ce qu'elle devrait payer sur le tronçon d'autoroute payant qu'elle a emprunté.

Le même principe s'appliquera pour le stationnement. Si vous occupez une place sur laquelle la durée maximale du stationnement est de deux heures, on vous demande de régler les deux heures. Si le droit de stationnement est limité à quatre heures, on vous demande de payer les quatre heures.

Afin d'encourager les automobilistes à payer leur stationnement de manière systématique, cette sanction doit être dissuasive.

Cette mesure est souhaitée par les élus depuis longtemps, toutes les places de stationnement n'ayant pas la même valeur. À Paris, le prix du stationnement dans certains quartiers est fixé à 4 € de l'heure. Le sport national consiste par conséquent à ne pas payer le stationnement, les automobilistes considérant qu'une amende à 17 € de temps en temps coûte finalement moins cher que de régler de manière systématique le stationnement.

Paris a décidé de fixer le montant du FPS à 50 €. À Sceaux, là où nous avons instauré du stationnement payant, environ 550 places sur les 5 000 que compte la Ville, nous souhaitons favoriser la rotation des voitures, ces places étant destinées à accueillir les automobilistes qui viennent faire leurs courses en ville.

Pour inciter les automobilistes à payer leur stationnement, la sanction devra par conséquent être à la hauteur de l'attractivité de ces places. Pour les automobilistes payant leur stationnement, rien ne changera. Pour ceux ne payant pas leur stationnement, et j'ai appris cet après-midi qu'ils étaient 78 % à ne pas payer sur les zones orange, les choses vont changer.

Nous vous invitons donc à délibérer ce soir sur le montant du FPS qui doit être dissuasif et d'en fixer le montant à 30 €. Pourquoi un tel montant ? En dehors des places payantes, il existe un certain nombre de places sur lesquelles il est interdit de stationner. Il s'agit par exemple des deux extrémités de la rue piétonne où l'on voit régulièrement des voitures s'agglutiner. Ce stationnement est qualifié de gênant, voire de très gênant et fait l'objet d'une amende de 35 € ou de 135 €. Afin d'éviter que les automobilistes, par peur du forfait post – stationnement, ne se rabattent sur le stationnement gênant, nous avons fait le choix de rester en deçà de l'amende pénale pour stationnement gênant de 35 €.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- ✓ approuver le principe de la création d'un forfait post-stationnement et d'un forfait post-stationnement minoré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- ✓ fixer le montant du forfait post-stationnement à 30 €,
- ✓ fixer le montant du forfait post-stationnement minoré à 20 €,
- ✓ fixer la durée limite d'application du forfait post-stationnement minoré précité à 72 heures à partir de la date et heure d'apposition du FPS.

L'explication est peut-être un peu compliquée, mais l'objet de la délibération est simple.

### **M. le maire**

Je suppose qu'il y a des questions.

### **Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

Première question : dans la présentation, vous précisez que le FPS sera délivré par un agent assermenté. S'agit-il d'un agent municipal ou d'un agent appartenant à une société privée ? S'il appartient à une société privée, comment l'agent peut-il être assermenté ?

Deuxième question : vous parlez d'un FPS de 30 €. Si l'automobiliste laisse sa voiture plusieurs jours, devra-t-il s'acquitter d'un FPS de 30 € tous les jours ?

Dernière question qui concerne le délai de 72 heures, quelles sont les modalités de règlement ? Peut-on payer par Internet, via un timbre fiscal ?

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Nous comprenons bien la logique de cette mesure, mais cela représente une augmentation importante par rapport à l'amende précédente qui était de 17 €. qu'on l'appelle amende ou forfait Sceaux, le 11 mai 2017

post-stationnement, cela ne change pas grand-chose pour l'automobiliste. Finalement, on passe de 17 à 30 €. Même s'il y a derrière une réfaction du fait d'un paiement rapide, cela reste une augmentation importante. Il nous semble que l'on pourrait diminuer un peu ce forfait post-stationnement et voir ce qui se passe. Vous allez dire que c'est du pinaillage, si vous me passez l'expression, mais il nous semble que l'on pourrait le fixer à 25 € et garder la minoration à 20 €.

### **Dominique DAUGERAS**

Que se passe-t-il si l'automobiliste ne paye pas le forfait majoré dans les temps ? Combien devrait-il payer et comment sera organisé le suivi ?

### **M. le maire**

M. Pattée, à questions pertinentes, réponses pertinentes et rapides.

### **Patrice PATTEE**

Le forfait post-stationnement sera appliqué par un agent assermenté. Dans la mesure où cela ne relève plus du pénal, mais de l'application d'une redevance du domaine public, la loi autorise le recours à des agents privés.

La Ville a enclenché une consultation pour confier la gestion du stationnement à une société privée dans le cadre d'une délégation de service public. Des agents privés seront par conséquent en charge d'appliquer ce FPS. C'est le cas à Sceaux comme dans beaucoup d'autres villes. Vous le savez sans doute, puisque la presse en a fait l'écho, Paris a attribué la gestion de la surveillance du stationnement dans ses rues à Indigo et Urbis. Ces deux entreprises seront en charge de contrôler le stationnement payant à Paris. À Sceaux, nous ne connaissons pas encore le résultat des courses.

Que se passe-t-il si une voiture stationne plusieurs jours ? La règle est simple. Sur une zone orange où le stationnement est limité à deux heures, l'automobiliste contrevenant pourrait recevoir toutes les deux heures un FPS à 30 €. À la fin de la journée, cela représente 120 €.

S'agissant des modalités de paiement, nous demandons aux candidats à la délégation de service public de mettre en place plusieurs moyens de paiement, car nous souhaitons apporter un maximum de confort à l'automobiliste. Il sera ainsi possible de payer le FPS sur l'horodateur, via Internet, etc. De nombreuses possibilités seront offertes.

Pour en revenir aux questions de Jean-Jacques Campan, l'augmentation n'est pas très importante. Je répète que le prix du stationnement ne change pas. Les automobilistes qui règlent leur stationnement paieront toujours 0,40 € du quart d'heure. Nous voulons en revanche sanctionner plus sévèrement les 78 % d'automobilistes qui ne payent pas leur stationnement. Les autres continueront à payer la même somme. Il n'y a donc pas d'augmentation.

En cas de non-paiement du FPS, la procédure est bien définie. Isabelle, qui travaille à Bercy, pourrait peut-être en parler. Au bout de trois mois, le contrevenant est majoré de 50 €, puis son dossier est transféré à une juridiction en cours de constitution située à Limoges. Deux cents magistrats sont en charge de recouvrer les FPS non payés.

### **Isabelle DRANCY**

C'est une procédure de recouvrement

### **Patrice PATTEE**

Il peut y avoir une erreur d'appréciation de l'agent assermenté. Une procédure appelée le RAPO (rapport administratif préalable obligatoire) est alors possible pour contester l'application du FPS. Cette procédure est très formalisée. Le contrevenant doit expliquer les raisons pour lesquelles il conteste l'application du FPS et le délégataire devra traiter ce RAPO en collaboration avec les services de la ville. Cela peut donner lieu au retrait du FPS. Il faut savoir qu'il n'y a pas obligation de répondre, mais je pense que le délégataire répondra.

Si le contrevenant conteste à nouveau, sa demande passera devant la juridiction de Limoges. Mais il se verra tout de même majoré de 50 €.

### **M. le maire**

Le RAPO est une procédure administrative dont le délégataire a la charge. Les services de la Ville n'interviennent pas. Le délégataire prend le risque de faire en sorte que ses agents n'imposent pas le forfait de manière inconsidérée. L'agent étant assermenté, ce n'est pas un problème de délai.

Par ailleurs, en cas de problème matériel, le non-signalement d'une zone payante par exemple, la responsabilité incombe au délégataire. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, il est en effet en charge de l'entretien des marquages, des horodateurs, etc. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous attendons du délégataire qui sera désigné qu'il mette en place des moyens plus actuels de paiement, comme le paiement par téléphone qui existe déjà dans un certain nombre de villes.

Il faut bien comprendre que la Ville n'a plus de rôle opérationnel. Elle fixe les tarifs, mais elle n'a plus de rôle opérationnel dans la gestion quotidienne du stationnement.

En revanche, la Ville peut décider d'augmenter les zones de stationnement payant. Des clauses sont prévues à cet effet dans le contrat de délégation. La Ville décide des zones et du tarif. Le délégataire n'a aucun pouvoir de décision sur cela.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Je n'ai pas compris la réponse de Patrice Pattée. Je n'ai pas parlé d'augmentation du coût du stationnement. Je dis simplement que l'amende que l'on appelle maintenant FPS passe de 17 à 30 €, ce qui me paraît élevé. Je proposais de démarer à un niveau un peu plus bas. En fonction de ce qui se passera, et puisque vous disposez de statistiques, nous aurons tout loisir de délibérer à nouveau si l'on s'aperçoit que cela ne fonctionne pas. L'idée est bien d'empêcher les ventouses. Si vous dites que l'application du FPS sera récurrente toutes les deux heures, il me semble que ce sera suffisamment dissuasif. C'est la raison pour laquelle j'estime que le passage de 17 à 30 € est un peu élevé. Passer à 25 € me semble être une bonne alternative.

**M. le maire**

Il faudra faire attention et payer. Ou alors, il faudra se garer dans des parkings souterrains ou des parkings en ouvrage, comme De Gaulle ou Penthièvre. Là, il n'y a pas de forfait.

Le forfait s'applique uniquement sur la voirie. Je crois que ce montant de 30 € est assez largement adopté dans les villes qui mettent en place ce FPS.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).*

**Approbation des conventions de co-maîtrise d'ouvrage et financière entre le SIPPAREC et la Ville relatives à l'enfouissement des réseaux et à la rénovation de l'éclairage public dans le quartier des Chéneaux Sablons – demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public.**

**M. le maire**

C'est une délibération qui est spécialement dédiée à M<sup>me</sup> Daugeras.

**Patrice PATTEE**

Je serai court étant donné que nous sommes habitués à ce type de délibérations.

Sceaux, le 11 mai 2017

En 2001, la Ville a lancé des travaux d'enfouissement de tous les réseaux aériens. Cela est parfois un peu compliqué, car certaines opérations se prolongent. Nous avons entrepris les travaux quartier par quartier. Il reste toutefois un dernier quartier à enfouir, celui des Chéneaux-Sablons. Nous avons annoncé que les travaux seraient faits avant la fin de ce mandat. C'est ce que nous vous proposons de lancer ce soir.

Le SIPPEREC, en charge des réseaux électriques, est partie prenante dans cette opération, puisque la Ville lui délègue la maîtrise d'ouvrage de ses réseaux pour réaliser une seule et même opération d'enfouissement.

Cette convention est subdivisée en deux parties, puisqu'il convient de distinguer les rues dans lesquelles se trouvent des réseaux électriques torsadés (avenue des Quatre Chemins, sentier des Milans, rue du Docteur Lequeux, avenue Edouard Depreux, rue Guynemer, cité Henri Sellier) et celles dans lesquelles se trouvent des réseaux en cuivre nu (rue Champin, rue des Chéneaux, rue du Docteur Thore, rue Madeleine Crenon, rue Pasteur, rue Quesney, rue Théodore Aubanel).

En dehors de ce distinguo lié à la nature du réseau de distribution électrique, le résultat sera le même.

L'opération portera sur 3,2 km de voiries.

Nous vous invitons à délibérer ce soir, afin que nous puissions engager les études qui permettront d'aboutir au lancement des travaux sur la période 2018-2021.

### **M. le maire**

Merci Patrice.

Permettez-moi de revenir sur la situation actuelle de l'enfouissement des réseaux. Comme vous sans doute, je suis très souvent interpellé sur la lenteur des travaux, malgré l'information que nous diffusons de façon régulière. Il est vrai que l'on peut avoir le sentiment que ces travaux sont parfois abandonnés. Ce n'est pas le cas, mais il arrive parfois qu'il ne se passe rien pendant des mois.

Je veux donc vous rappeler que nous sommes engagés dans ces opérations d'enfouissement depuis les années 90. Comme l'a dit Patrice, depuis 2001, nous avons enfoui 14,2 km de voies. Il nous reste aujourd'hui 3,2 km de voies à enfouir, essentiellement dans le quartier Chéneaux-Sablons. Il restera encore quelques sentiers où l'on ne peut pas enfouir par manque de place. Il restera donc encore quelques câbles visibles, mais très peu. Je vous rappelle que la Ville compte 35 km de voies et que les travaux d'enfouissement devraient s'achever en 2021.

Ces travaux sont très longs pour plusieurs raisons. Il faut d'abord coordonner différents concessionnaires, ce qui n'est pas facile et ceux-ci sont souvent débordés, de nombreuses villes

cherchant à conduire leurs travaux d'enfouissement avant la fin de la convention passée avec EDF en 2020. Orange a ainsi pris beaucoup de retard.

En même temps que se déroulent les travaux d'enfouissement, il y a par ailleurs dans certaines rues une reprise du réseau de moyenne tension.

Nous rencontrons également des difficultés avec quelques riverains. Ils sont assez peu nombreux, mais il suffit que l'on ne puisse pas raccorder l'un d'entre eux pour mettre en attente l'ensemble du chantier. Il arrive ainsi que, pour une raison ou une autre, parfois volontairement, parfois parce ce qu'ils sont absents très longtemps et que nous n'arrivons pas les joindre, nous n'arrivons pas à pénétrer chez quelques riverains pour étudier la question du raccordement.

Je le signale à M<sup>me</sup> Daugeras, car nous rencontrerons peut-être cette difficulté dans le quartier des Chéneaux-Sablons. J'ai en tête l'exemple d'un riverain qui ne veut rien avoir à faire avec la mairie. Nous comptons donc sur vous et sur l'association pour nous aider si nous rencontrons ce genre de difficultés dans le quartier.

Dans certaines rues, les trottoirs ont été refaits à l'occasion des travaux d'enfouissement. La rue Achille Garnon est un cas particulier, car toute la canalisation d'assainissement est à refaire l'année prochaine. Il est vrai que nous hésitons toujours à refaire les choses proprement alors que l'on sait que l'on devra les défaire l'année suivante. Malheureusement, je n'ai pas pu obtenir une coordination suffisante avec Vallée Sud Grand Paris pour refaire la canalisation dans la continuité immédiate des travaux d'enfouissement. C'est un peu la même chose boulevard Desgranges.

Normalement, pas mal de rues devraient être terminées cet été ou au début de l'automne.

Nous avons engagé l'avenue Franklin Roosevelt. Cela devrait commencer en juillet et s'achever en 2018, mais les gens ne comprennent pas que l'on ne refasse pas tout sur cette voie qui appartient au Département. Nous faisons l'enfouissement et nous le ferons de la manière la plus propre possible, mais nous ne pourrons pas refaire la voirie même s'il y a des racines énormes dans cette avenue qui ont détruit les trottoirs.

Cela se fera peut-être plus tard en accord avec le Département, puisque nous sommes en train de négocier le transfert d'une partie de la voirie à la commune. Nous n'y sommes pas forcément opposés, mais il faut que le Département verse la soulte financière correspondante.

Je voulais faire ce petit point sur l'enfouissement avec vous. Nous publions pratiquement tous les mois un article dans le magazine sur le sujet et j'ai adressé un courrier d'information aux riverains des rues dans lesquelles des travaux sont en cours.

Est-ce qu'il y a des questions sur la délibération présentée par Patrice ?

**Dominique DAUGERAS**

Je suis évidemment favorable à ces travaux. Mais j'aurais voulu faire quelques remarques. D'abord, je suis quand même étonnée qu'il n'y ait pas davantage de coordination entre les entreprises. C'est quand même très regrettable. Dans la rue Édouard Depreux et dans l'avenue des Quatre-Chemins, il n'y a pratiquement plus de place pour les piétons. Je trouve cela horriblement dangereux. Pour les personnes qui marchent mal ou qui voient mal, il est très difficile de circuler. Je suis étonnée que l'on ne puisse pas tout faire d'un coup. J'y suis encore passée aujourd'hui. Il n'y avait rien. Il ne se passe plus rien. Vous l'avez dit, mais je trouve cela regrettable.

Je voulais poser une question sur les éclairages. C'est un souhait que j'émetts. Je suis très sensible à l'esthétique et j'aimerais qu'il y ait une certaine harmonie entre les différents types d'éclairage à Sceaux. C'est parfois très mélangé. Des travaux complémentaires d'éclairage public sont prévus. Est-ce que ce sera en harmonie avec ce qui existe ailleurs à Sceaux ?

Enfin, pourrait-on en profiter pour mettre en place une signalétique des rues lumineuse ? À Antony, toutes les rues ont une signalétique lumineuse. Serait-il possible de faire de même à Sceaux à l'occasion de la rénovation de l'éclairage public ?

**M. le maire**

Je suis surpris de votre question sur l'esthétique. Cela peut ne pas plaire, mais à Sceaux, il n'existe qu'un seul modèle pour les candélabres de 6 mètres. C'est le modèle à crosse. Il est extrêmement discret et de couleur grise. La seule différence, c'est que les candélabres qui datent un peu ne disposent pas d'un éclairage à LED. Mais la crosse est exactement la même.

Vous avez par ailleurs un modèle propre au centre de Sceaux et un modèle Poulsen avec une sorte de disque avec un éclairage vers le bas pour les voies étroites, les sentiers ou les petites placettes.

Et l'on a encore dans certains endroits des réverbères avec des boules, mais ils sont remplacés peu à peu par des Poulsen. Ce sera d'ailleurs le cas au jardin de la Ménagerie dans les semaines à venir. On ne peut pas dire que ce soit disparate.

Maintenant, j'admets que l'on ne soit pas d'accord avec le style.

En ce qui concerne l'éclairage des noms de rue, cela a existé dans quelques rues du quartier du Parc à Sceaux et à Antony. Je ne crois pas que toutes les plaques de rue soient éclairées à Antony. C'est le cas dans le quartier du Parc. Certains de ces éclairages ne fonctionnent plus. Franchement, je ne vois pas comment on peut généraliser ce dispositif. Je ne vois pas non plus l'intérêt de le faire, d'autant plus que la plupart des plaques de rue sont situées sur des propriétés privées. C'est d'ailleurs le cas dans votre quartier. Parfois, elles n'existent même plus. Je pense

qu'il vaudrait mieux mener un travail de rénovation de l'ensemble des plaques de rues, afin qu'elles soient lisibles. Je ne suis pas sûr qu'il soit nécessaire de les éclairer.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**Jean-Jacques CAMPAN**

Vous avez parlé d'Orange tout à l'heure. Cela m'inspire une réflexion. Je sais qu'il est très compliqué de coordonner tout cela, mais serait-il possible dans la foulée d'installer la fibre ?

**M. le maire**

C'est un sujet compliqué. Comme vous le savez, le Département a revendu son réseau à une société qui s'appelle COVAGE. Nous attendons pour le début du mois de juillet une proposition de la part de cette société sur la poursuite du câblage. Nous avons par ailleurs une proposition d'Orange que nous avons dû travailler d'arrache-pied. Par souci de facilité, Orange était en effet d'accord pour tirer des fibres, mais en installant des armoires dans toute la ville. Je leur ai donc demandé de réduire le nombre d'armoires au maximum, car elles ne sont pas très esthétiques et encombrent des trottoirs qui sont parfois étroits. Par ailleurs, elles ne sont pas du tout solides. Nous sommes souvent interpellés pour des armoires détériorées. Tout cela est bien compliqué, mais je pense que nous devrions avancer. Nous attendons désormais la proposition de COVAGE.

**Florence PRESSON**

Nous avons effectivement réduit à 19 ou 21 armoires. Mais le quartier du Parc a été exclu de ce schéma par Orange alors que COVAGE proposerait de câbler l'ensemble, mais sans installer d'armoires dans la ville. Peut-être que cela générera un petit délai supplémentaire, mais des armoires dégradées risqueraient d'abîmer la ville sur une durée beaucoup plus importante.

**M. le maire**

On ne peut pas dire que tout cela soit une réussite. D'une manière générale, si cela n'est pas pris en charge par la puissance publique, cela ne fonctionne pas. On peut mettre toutes les obligations que l'on veut, les concessionnaires privés s'arrangent toujours pour ne pas le faire ou pour jouer l'inertie.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

**Service de location de vélos en libre-service – fixation du nombre de stations « Vélib’ ».****Patrice PATTEE**

Le 11 mai dernier, le conseil municipal a décidé le transfert de la compétence de location de vélos en libre-service au syndicat mixte Autolib’ et Vélib’ Métropole après un an et demi d’études.

Nous avons dit alors que nous consulterions les Scéens sur l’intérêt de la création de stations Vélib’ sur le territoire de la ville. À cet égard, nous avons mené une enquête en ligne durant un mois et demi ainsi qu’une enquête papier organisée lors de la journée Vélo en ville.

152 personnes ont répondu à cette enquête.

- ✓ 92 % des répondants indiquent que Vélib leur paraît adapté aux circulations en ville,
- ✓ Trois quarts des répondants indiquent qu’il serait pertinent d’étendre le dispositif Vélib à Sceaux,
- ✓ 35 % indiquent qu’ils utiliseraient Vélib’ dans leurs déplacements sur Sceaux, chiffre qui peut s’expliquer par le fait que 143 des 152 répondants à l’enquête sont déjà dotés d’un vélo,
- ✓ 43 % utiliseraient Vélib pour des déplacements vers des communes voisines et Paris, d’autant plus que 30 % de ces vélos seront dotés d’une assistance électrique.

Au vu de ces résultats, nous vous proposons ce soir d’installer trois stations, dont deux et demie à la charge de la Ville. Nous nous sommes rapprochés de la Ville de Bagneux qui participe à ces études avec Sceaux. La Ville de Bagneux est d’accord sur le principe de mutualiser une station dans le quartier des Blagis qui serait susceptible d’intéresser la population de Sceaux et celle de Bagneux.

Nous vous proposons donc de valider le principe de trois stations Vélib à Sceaux dont une partagée avec Bagneux.

**M. le maire**

Est-ce qu’il y a des questions ?

**Jean-Jacques CAMPAN**

Vous vous souvenez que nous avons parlé la dernière fois de l’adhésion au syndicat. Nous avons dit que nous étions d’accord sur l’organisation d’une étude pour voir la pertinence du projet ainsi que les synergies qui pourraient être mises en place avec les communes des alentours.

La première remarque que nous faisons, c’est que nous trouvons cette étude incohérente. Vous dites en effet que 143 des 152 répondants sont déjà dotés d’un vélo. Malgré cela, un certain nombre d’entre eux disent vouloir utiliser Vélib’ pour un déplacement vers des communes

voisines. J'utilise pas mal mon vélo. Je n'utiliserai pas Vélib'. Je n'arrive pas à comprendre comment la quasi-totalité des répondants utilisera Vélib'.

Par ailleurs, si j'ai bonne mémoire, le coût d'une station s'élève à 8 000 € et l'on ignore qui prendra en charge les coûts liés aux dégradations et aux réparations. Vous n'êtes pas sans savoir que la Ville de Paris a un déficit absolument énorme sur le Vélib'. Quels coûts seront répercutés sur la Ville ?

Malgré tout, nous sommes stupéfaits de voir que des gens qui possèdent déjà un vélo se déclarent prêts à utiliser un Vélib'. 35 % d'entre eux l'utiliseraient pour des déplacements à Sceaux. Vous voulez que quelqu'un qui habite à 800 m de la station et qui possède un vélo aille chercher un Vélib' pour l'utiliser dans Sceaux. C'est totalement incohérent !

### **M. le maire**

Il ne va pas forcément l'utiliser dans Sceaux. Il va l'utiliser pour aller d'une station de Sceaux à une autre station aux alentours, voire à Paris. J'utilise Vélib' de temps en temps dans Paris, mais j'ai aussi un vélo. J'en ai même deux.

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Vous dites que 35 % utiliseraient Vélib' dans leurs déplacements sur Sceaux. On a un peu de mal à y croire. Pour ma part, je n'irai jamais chercher un Vélib' là où j'habite. Cela me paraît incohérent.

### **M. le maire**

Une personne qui habite Robinson peut prendre un Vélib' à Robinson et le laisser au centre-ville. La facilité d'utilisation est quand même très grande.

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Pourquoi paierait-elle alors qu'elle possède déjà un vélo ?

### **Patrice PATTEE**

Dès lors que vous avez un abonnement annuel, l'usage du Vélib' est gratuit dans la demi-heure. Lorsque Vélib' a été lancé en 2007 à Paris, il y avait assez peu de cyclistes. Il a permis de développer l'usage du vélo à Paris, y compris l'usage du vélo personnel.

Il se trouve que les choses sont différentes à Sceaux. Il y a déjà une certaine appétence pour le vélo. Mais nous pouvons imaginer que l'introduction d'un service de vélos en libre-service, qui plus est à assistance électrique, génère de nouveaux usages. Vous avez un abonnement Vélib' dans votre poche, vous êtes à Robinson et vous souhaitez vous rendre au centre-ville ou à Bourgl-la-Reine, pourquoi ne pas prendre un vélo, puisque c'est forfaitisé dans l'abonnement. À la Sceaux, le 11 mai 2017

différence du vélo personnel, le gros avantage du Vélib', c'est la possibilité de faire un aller en vélo et le retour en métro ou l'inverse. Vous n'avez pas la charge du vélo que vous devez ramener à la maison. C'est la force de ce système.

Nous faisons le pari que cette population de Sceaux, qui a une réelle appétence pour le vélo, adopte Vélib' pour des déplacements plus longs, pour aller récupérer la ligne 4 lorsque le RER ne fonctionne pas par exemple.

Nous pourrions faire le bilan, comme nous l'avons fait pour Autolib ». Vous n'y avez pas cru, mais il s'avère que les Scéens utilisent énormément ce service. Nous faisons le pari que ce sera la même chose avec Vélib'.

### **Dominique DAUGERAS**

Peut-on savoir quelles autres communes, à part Paris, Bagneux et Bourg-la-Reine, utilisent Vélib' ? Et encore pour Bagneux, il ne s'agirait que d'une demi-station. Aller jusqu'à Paris, c'est un peu loin.

Par ailleurs comment les cyclistes sauront-ils quelles autres communes ont des stations à leur disposition ?

### **Patrice PATTEE**

Aujourd'hui, je peux vous dire que 55 communes nous ont rejoints pour déployer Vélib' sur le territoire. Sur le site du syndicat Autolib' Vélib', une carte est mise à jour régulièrement. Si elle publique, je vous l'enverrai. Vous verrez qu'elle évolue régulièrement.

C'était le cas pour Autolib ». Nous étions à l'origine une dizaine de communes. Nous sommes aujourd'hui une centaine. Pour ce qui concerne Vélib', avant même la création du service prévue pour janvier 2018, 55 communes ont déjà décidé de rentrer dans le dispositif.

S'agissant des communes à proximité de Sceaux, je peux citer Bourg-la-Reine, Bagneux, Fontenay, Clamart, Montrouge, Boulogne, Issy-les-Moulineaux, Vanves, Meudon.

### **M. le maire**

C'est évolutif. Plus les communes seront nombreuses, plus le service se développera et moins l'accueil d'une station coûtera cher. Nous avons pris l'initiative au mois de mai, ce qui a suscité l'adhésion d'autres communes, comme Bourg-la-Reine.

Je m'étais engagé à revenir auprès de vous pour fixer le nombre de stations sur le territoire de la ville, bien que ce ne soit pas une obligation juridique. Mais étant donné que je m'étais engagé à le faire, je le fais.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Ce qui est ennuyeux, c'est que, comme pour Autolib », nous n'avons aucune vision sur les coûts. J'ai lu pas mal de documentation sur ce qui se passe à Paris. Les déficits sont absolument énormes. Qui va payer ? On n'a aucun élément sur les coûts. On nous parle d'un montant de 8 000 € par station, mais qu'en sera-t-il s'il y a des dérives ou beaucoup de casse ? Que se passera-t-il ?

**Patrice PATTEE**

Le reste à charge pour chacune des communes est aujourd'hui estimé entre 8 000 et 10 000 € par station. En ce qui concerne le vandalisme, il est précisé dans le contrat que 10 % de la flotte est à la charge du syndicat. Au-delà des 10 %, Smoovengo doit prendre en charge les coûts liés au vandalisme. Tout cela est encadré.

Ce dispositif est complètement différent du Vélib' de Decaux pour plusieurs raisons. D'abord, le marché Decaux était un peu « tordu ». Je vous prie de m'excuser pour cet abus de langage. En fait, il était adossé à un marché publicitaire. Plus cela coûtait cher et plus Decaux avait de supports publicitaires.

La deuxième raison, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle Decaux n'a pas été retenu, est relative aux stations et aux vélos proposés par Smoovengo. Laurent Mercat a beaucoup étudié le système Decaux et à travaillé sur ses points de faiblesse. À titre d'exemple, l'attache du Vélib 1 est relativement fragile. Dans le cadre de la version Vélib 2, Decaux l'a un peu améliorée, mais elle reste encore fragile. Smoovengo a une version totalement différente. La roue avant est en effet coincée dans une fourche, ce qui rend le vol plus compliqué.

Les vélos seront par ailleurs géolocalisables. En cas de vol, l'entreprise aura ainsi la possibilité de les récupérer.

Aujourd'hui, Smoovengo opère à Moscou, Vancouver ainsi que dans un certain nombre de villes françaises. Ce n'est donc pas un débutant, mais un opérateur qui a déjà une bonne expérience du service de location de vélos en libre-service.

**M. le maire**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros,*

Sceaux, le 11 mai 2017

*Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Dauger).*

## **VII- ACCESSIBILITÉ – HANDICAP**

### **Communication du rapport annuel de la commission communale d'accessibilité (comité consultatif « Ville pour tous ») pour l'année 2016.**

#### **Francis BRUNELLE**

Avant de vous communiquer ce rapport, je voudrais rendre hommage à M<sup>me</sup> Simone Veil pour deux raisons. D'abord pour son combat pour l'émancipation des femmes, mais aussi pour des raisons personnelles que j'expliquerai un jour en dehors du conseil municipal. Enfin, parce qu'elle a été une très grande ministre des Affaires sociales et de la Santé. Comme nous allons vous communiquer ce rapport de la commission communale d'accessibilité, je voulais prendre ce petit temps.

C'est un rapport que vous connaissez, puisque nous le présentons chaque année.

Je vous en rappelle rapidement le cadre juridique issu de la loi sur le handicap de 2005.

Le comité consultatif de la ville pour tous a quatre missions :

- ✓ il dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- ✓ il fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- ✓ il organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- ✓ il tient à jour la liste des établissements recevant du public, la loi leur imposant de se rendre accessibles.

S'agissant de sa composition, M<sup>me</sup> Dauger en fait partie et est extrêmement assidue aux réunions. Des associations représentant les familles et les personnes handicapées sont également présentes ainsi que des personnes physiques habitant Sceaux et confrontées à titre personnel au handicap.

Ce comité est présidé par le maire assisté de l'adjoint délégué compétent et se réunit en sessions ordinaires. Il définit des orientations et des thèmes de travail. En 2016, le comité consultatif s'est réuni à deux reprises, le 18 février et le 22 septembre.

À la demande d'un certain nombre d'associations, le 7 juillet 2016, nous avons réalisé un parcours avec des personnes en situation de handicap, afin d'analyser sur le terrain les situations pouvant poser problème.

Sceaux, le 11 mai 2017

Très récemment, le 26 juillet, en présence de M<sup>me</sup> Daugeras, nous avons réalisé un parcours de ce type aux Blagis. Je dois dire que nous avons vécu un moment très intéressant. Une personne en situation de handicap, d'ailleurs très connue de la salle de sport, nous a accompagnés pour nous montrer que les Blagis étaient probablement un endroit où l'accessibilité était optimale, notamment la MJC, l'AIM et la salle de sports. Un certain nombre de personnes handicapées visuelles ont pu ainsi profiter des équipements sportifs grâce à cette personne de Fontenay qui nous a servi de coach.

Ces parcours en situation de handicap sont non seulement un élément permettant un diagnostic physique, territorial et local, et en même temps un moment de rencontre entre les différentes associations. Jean-Jacques Déal était notamment avec nous. Je pense que c'est un élément très important dans le travail de cette commission.

Cette commission a enfin l'obligation de publier un agenda d'accessibilité programmée qui a été validé par le préfet. Nous y avons inscrit neuf établissements.

En 2016, la mairie a réalisé un certain nombre de petits travaux, mais l'on réalise que tous les petits obstacles sont des obstacles importants pour les personnes en situation de handicap. Je ne vous les décris pas tous. Il s'agit essentiellement d'intervenir sur les escaliers en mettant en place des nez de marches contrastés.

Sur un certain nombre d'établissements comme la MJC, nous avons dû faire des demandes de dérogations, le bâti ne permettant pas de modifier les portes. D'autres dispositions supplémentaires ont été par ailleurs prises et sont listées page 4 du rapport.

La commune est responsable de la gestion des dossiers de demande de mise en conformité y compris pour les commerces, les banques ou les cabinets de médecin. La commune organise et traite les dossiers d'accessibilité de ces commerces ou de ces personnes privées.

Les réalisations de l'année 2016 sont listées page 5. Je citerai entre autres :

- ✓ Le marquage des emplacements de stationnement
- ✓ La rénovation de l'accessibilité du cimetière,
- ✓ Un certain nombre d'aménagements. L'enfouissement des réseaux permet en effet d'améliorer la visibilité et les déplacements sur les trottoirs.

Je ne reviens pas sur le parcours du 7 juillet. Un certain nombre d'améliorations ont été identifiées à cette occasion.

S'agissant du conseil local de santé mentale, je vous rappelle que la loi de 2005 a reconnu la maladie mentale comme étant un handicap. Les conseils locaux de santé mentale sont extrêmement actifs. Vous avez la liste de ces activités page 7.

Enfin, et je me tourne vers Chantal, les établissements d'enseignement sont aussi impactés par la nécessité d'améliorer l'accueil des enfants porteurs d'un handicap ou en situation particulière, avec notamment le projet d'accueil individualisé.

En 2016, les établissements d'accueil petite enfance ont accueilli 5 enfants présentant un handicap.

Dans les écoles, vous savez que les classes d'inclusion scolaire ont été renommées en ULIS. Il s'agit de pouvoir inclure des enfants présentant des déficits cognitifs ou mentaux à l'intérieur d'un réseau de formation en situation dite normale, avec éventuellement l'appui d'auxiliaires de vie scolaire.

En 2016, ces ULIS ont accueilli 11 enfants.

Je termine en vous rappelant qu'en 2016, Sceaux Magazine a présenté un dossier complet sur le handicap et la ville pour tous.

Je vous propose de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité.

### **M. le maire**

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce rapport ?

### **Dominique DAUGERAS**

Ces petites promenades étaient effectivement très utiles, car elles permettaient de répertorier ce qui n'allait pas. Je souhaiterais à cet égard qu'un certain nombre d'obstacles sur les chaussées disparaissent. Je l'ai souvent dit en commission. Je pense notamment à ces espèces de petits trucs électriques que l'on trouve sur les trottoirs et qui sont dangereux. Je me souviens que M. Morin s'est plaint que ces petites armoires laissaient à peine un passage pour les fauteuils roulants. Et il y a d'autres obstacles sur les trottoirs.

Je voudrais également signaler quelque chose qui n'apparaît pas du tout dans ce rapport. La grande salle de l'ancienne mairie qui accueille de nombreuses conférences a été récemment repeinte, mais le plafond n'a absolument pas été insonorisé. Or l'acoustique dans cette salle est très mauvaise. Je connais un certain nombre de personnes qui se plaignent de mal entendre. Je le signale donc. Il est dommage que l'on n'ait pas installé de faux plafonds à l'occasion de la rénovation des peintures. Je le signale, afin que l'on puisse penser à l'acoustique la prochaine fois que l'on repeindra la salle. L'audition est un handicap que l'on oublie souvent. Il est invisible, mais de plus en plus de gens de tous les âges en souffrent.

**Francis BRUNELLE**

Je n'ai pas de commentaires. Vous l'avez effectivement souligné lors de ce déplacement.

Vous faites allusion à deux sujets différents. La sonorisation de cette salle est ce qu'elle est. Vous avez raison. Se pose également la question de la capacité financière à accéder aux prothèses auditives, mais c'est un autre sujet, qui d'ailleurs m'intéresse fortement.

Ce n'est pas en insonorisant le plafond de la salle du premier étage de l'ancienne mairie que nous améliorerons les capacités auditives de certaines personnes.

**M. le maire**

Et je ne suis pas certain que l'installation d'un faux plafond susciterait un enthousiasme débordant de la part de tous ceux qui aiment beaucoup cette salle, et ils sont forts nombreux. Mais nous pourrions certainement apporter d'autres solutions.

Je vous rappelle que la rénovation de l'ancienne mairie fait partie de nos projets à long terme. La grande salle a été repeinte, mais il s'agit simplement d'un travail d'entretien. Le plancher de l'ancienne mairie est en mauvais état. Il sera nécessaire de réaliser des travaux de confortation et peut-être de léger réaménagement de l'ancienne mairie, bâtiment très utilisé comme vous le savez. La question de l'acoustique de la grande salle pourra être posée et résolue à cette occasion.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**VIII- AFFAIRES CULTURELLES**

**Création d'un fonds de soutien à la création artistique – attribution d'une aide à la compagnie scénique Collectif Attention Fragile dans le cadre de ce fonds.**

**M. le maire**

Je rapporterai ce point en l'absence de Jean-Philippe Allardi.

Nous sommes assez régulièrement sollicités par des créateurs scénés dans différents domaines artistiques, comme le spectacle vivant, mais pas seulement. Nous souhaiterions pouvoir apporter de temps en temps, pour une opération particulière, un accompagnement à ces créateurs tout en prenant toutes les précautions nécessaires.

C'est la raison pour laquelle nous pensons intéressant de créer le principe d'un fonds de soutien sans que le montant en soit fixé de manière précise. Nous avons fixé une enveloppe annuelle maximale de 5 000 €. Mais il est peu probable que nous l'atteignons rapidement. L'attribution

d'une subvention pour un projet portant l'image de la ville à l'extérieur donnera lieu à une délibération.

Nous vous proposons ce soir de soutenir le Collectif Attention Fragile, une compagnie de théâtre connue à Sceaux qui s'est produite à plusieurs reprises à l'ancienne mairie. Elle participera au festival d'Avignon pendant trois semaines pour un budget estimé à 21 000 €. Nous estimons intéressant de soutenir ce collectif à hauteur de 1 000 €. En contrepartie, le collectif a participé à titre gracieux à l'opération Théâtre en fête organisée par la Ville les 24 et 25 juin.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **IX- JEUNESSE**

### **Attribution de bourses à des projets initiés par des jeunes dans le cadre de Projeunes.**

#### **Chantal BRAULT**

C'est un dispositif que nous connaissons bien maintenant. Nous avons chaque année une quinzaine de projets proposés au jury par de jeunes Scéens avec toujours cette intention de partir s'occuper des autres, notamment d'enfants en grandes difficultés.

Il y a une grande déclinaison de projets divers et variés avec des capitaines scéens pour la plupart d'entre eux, puisque cela fait partie des règles de ce dispositif.

Les projets retenus cette année concernent le Timor, le Vietnam, le Togo pour deux d'entre eux, Madagascar et le Népal. Ces équipes réclament finalement assez peu de moyens et ont assez peu d'exigences, mais la contribution que nous vous proposons de leur verser leur permet de solliciter d'autres financements, notamment auprès du Département qui gère pas mal de projets solidaires pour les jeunes.

Tout cela dépend beaucoup de la manière dont ces projets sont présentés, de leur crédibilité, de leur efficacité, de la fiabilité des budgets. Il convient par ailleurs de s'assurer que ces jeunes partant dans des conditions rudimentaires ne courent pas le moindre risque.

Les projets sont souvent portés par des étudiants en médecine qui souhaitent apporter des soins et du soutien aux orphelinats. Il y a également quelques équipements culturels et une certaine compétence de chacun permettant d'apporter des éléments favorisant l'hygiène et la prise en compte de conditions très difficiles de certains enfants.

Les jeunes impliqués dans ces projets doivent en faire le récit lors de la Semaine de la solidarité internationale. Beaucoup d'entre eux nous disent qu'ils ne sont plus les mêmes après leur retour. Ils ont vu parfois des choses tellement dures qu'ils ont le sentiment que leurs moyens sont assez faibles par rapport aux besoins et aux attentes.

C'est une belle opération qui garde sa valeur et son intérêt. Il est assez difficile de ne retenir que 5 ou 6 projets sur la quinzaine de dossiers soumis, car il y a souvent beaucoup de beaux projets. Mais nous essayons d'être le plus rigoureux possible dans nos choix.

Le budget total s'élève à 5 000 €. Il est stable depuis plusieurs années. Le montant des bourses que nous proposons d'attribuer s'établit en fonction des demandes formulées, de l'intérêt du projet et des besoins exprimés par les jeunes. C'est la raison pour laquelle certains projets se voient attribués 1 000 € et d'autres seulement 500€.

**M. le maire**

Est-ce que vous avez des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**X- FINANCES**

**Actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

**Isabelle DRANCY**

La première délibération soumise au conseil municipal concerne l'actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure. Il s'agit d'une taxe facultative qui a été instituée à Sceaux avec un champ d'application concernant à la fois les dispositifs publicitaires, les enseignes et les pré-enseignes.

Je vous propose de garder le même champ d'application et les mêmes exonérations, mais de revaloriser, en fonction de l'indice des prix à la consommation, les tarifs de +0,6 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**M. le maire**

Merci M<sup>me</sup> Drancy.

La revalorisation est en fait de 3 % depuis 2008, la dernière augmentation ayant eu lieu en 2008.

Il faut revoir la note de présentation.

Sceaux, le 11 mai 2017

Est-ce que vous avez des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Majoration à 40 % de la part communale de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.**

**Isabelle DRANCY**

Depuis la Loi de finances rectificative de 2014, il est possible de majorer la part communale des taxes d'habitation qui ne sont pas liées à la résidence principale. Cette possibilité n'étant offerte qu'aux communes classées en zones tendues, où l'accès au logement est difficile.

Nous avons déjà adopté la majoration à 20 %. Depuis la Loi de finances de 2017, il est possible de faire varier cette augmentation dans un pourcentage compris entre 5 et 60 %.

Nous proposons donc de passer le taux de cette majoration de 20 à 40 % à compter des impositions de 2018.

Pour votre information, la fiche précise qu'en 2016, nous avons perçu au titre de cette majoration de 20 %, 118 000 € et qu'elle a concerné 450 locaux d'habitation. Cette majoration est facultative. Elle ne va qu'à la commune. En cas d'erreur, par exemple d'affectation de résidence, les dégrèvements sont à la charge de la commune.

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

**Jean-Jacques CAMPAN**

Effectivement, nous avons voté cette délibération la dernière fois lorsqu'il s'agissait d'une majoration de 20 %. Mais nous sommes absolument opposés à une majoration de 40 %. Nous connaissons en effet un certain nombre de personnes qui ont pris leur retraite, mais qui gardent une résidence secondaire. Cela leur permet de revenir voir leurs enfants ou leurs petits-enfants. Passer à une majoration de 40 % alors que nous avons déjà à Sceaux des taxes d'habitation parmi les plus fortes du département nous semble totalement exagéré. C'est insupportable.

Nous voterons donc contre cette délibération.

Vous écrivez que cela concerne les logements meublés non affectés à l'habitation principale. Il s'agit donc des résidences secondaires, mais est-ce que cela comprend aussi les locaux loués en meublé ?

**Isabelle DRANCY**

Non, ces locaux sont imposables à la CFE. En matière de taxe d'habitation, une résidence secondaire est une résidence qui n'est pas appareillée avec une déclaration d'impôt sur le revenu. Si une personne fait sa déclaration d'impôt sur le revenu à Sceaux, sa résidence de Sceaux est qualifiée de résidence principale. Si elle décide de faire sa déclaration d'impôt sur le revenu en province, sa résidence de Sceaux sera qualifiée de résidence secondaire et devra supporter cette majoration.

Je rappelle que cette majoration s'adresse uniquement aux communes situées en zones tendues. Rien n'empêche ces personnes de décider de faire de Sceaux leur résidence principale.

**M. le maire**

Je veux quand même préciser un point. Supposons qu'un couple dans la situation que vous venez de décrire déclare sa résidence principale à Sceaux, cela représente pour la DGF deux habitants alors que la résidence secondaire ne représente qu'un habitant, quel que soit le nombre de personnes réelles. Nous sommes donc perdants. Je suis d'accord pour que ces personnes reviennent à Sceaux pour y déclarer leur résidence principale. Cela nous donnera davantage de DGF, tant qu'elle existe encore. Il faut tenir compte de ce raisonnement.

L'année dernière, nous avons perdu de la DGF, en raison de la diminution de la population officielle de Sceaux. Tout cela n'est jamais neutre.

**Dominique DAUGERAS**

Tout le monde connaît l'adage « trop d'impôt tue l'impôt ». Ne croyez-vous pas que si vous doublez la taxe d'habitation qui est déjà majorée de 20 % pour certaines personnes, les gens concernés par cette mesure changeront leur fusil d'épaule et se feront domicilier à nouveau à Sceaux ? Du coup, il n'y aura plus du tout d'augmentation d'impôt et par conséquent de recettes pour la ville de Sceaux.

**Isabelle DRANCY**

C'est exactement ce que nous souhaitons. Nous voulons que ces personnes reviennent sur Sceaux, parce qu'il y a un impact négatif sur la DGF. C'est exactement le but recherché. Avoir des résidences secondaires nous pénalise pour le calcul de la DGF. Et derrière tout cela, il y a en plus de l'optimisation fiscale par rapport aux abattements ou aux plus-values en cas de revente. Il faut prendre en considération tous ces éléments.

**Dominique DAUGERAS**

Je veux bien croire que ce doublement vous apporte des recettes supplémentaires. Mais est-ce vraiment justifié en fonction de la pénalisation de la baisse de la DGF ?

**Isabelle DRANCY**

C'est tout à fait justifié.

**M. le maire**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).*

**M. le maire**

Nous aurions pu monter jusqu'à 60 %. Nous avons donc été modérés. Paris est passée à 60 %.

**Budget ville – exercice 2017 – approbation de la décision modificative n° 1.**

**Isabelle DRANCY**

Il s'agit de la première délibération modificative depuis le vote du budget.

Elle prévoit une modification sur la section d'investissement.

En dépenses :

- ✓ 44 000 € liés à des frais comptabilisés en travaux qu'il convient de majorer pour les imputer en frais d'études. Cela concerne le projet du centre sportif des Blagis et la bibliothèque.
- ✓ -23 000 € liés à des frais de débarras que nous avons mis en section d'investissement et qu'il convient de réaffecter en section de fonctionnement.

En recettes, des éléments nouveaux font que nous pouvons compter sur :

- ✓ 38 000 € supplémentaires, dont 30 000 € donnés dans le cadre de la réserve parlementaire et affectés aux travaux de la bibliothèque et 8 000 € qui concernent la subvention versée par le SIPPAREC pour l'acquisition de véhicules électriques.

- ✓ Vous avez ensuite des ajustements sur les amendes de police et la réduction de l'autofinancement qui est le pendant de la réimputation des frais de débarras.

**M. le maire**

Avez-vous des questions ?

**Jean-Jacques CAMPAN**

Ce sont des modifications à la marge qui ne change pas fondamentalement le budget. C'est la raison pour laquelle, par principe, puisque nous n'avons pas voté le budget, nous voterons contre cette délibération.

Une question néanmoins : les 30 000 € de réserve parlementaire correspondent-ils à celle de notre député ?

**M. le maire**

Non. Cela vient d'un sénateur.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould) et 5 voix contre (Benjamin Lanier, Hachem Alaoui Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).*

**Opération de mise en accessibilité et en sécurité des deux établissements du groupe scolaire Sainte Jeanne d'Arc – attribution de la garantie d'emprunt de la Ville.**

**Isabelle DRANCY**

Nous avons été saisis par l'école Jeanne d'Arc pour garantir un emprunt de 4 M€ que l'association va souscrire auprès de la Caisse d'épargne pour une durée de 23 ans au taux effectif annuel de 1,99 % dans le but de réaliser des travaux de mise en accessibilité des deux établissements.

L'attribution de cette garantie à une personne de droit privé est encadrée par trois règles prudentielles cumulatives, visant à limiter les risques pour la Ville. Ces trois règles sont respectées, à savoir :

- ✓ Le ratio d'endettement selon lequel une collectivité ne peut garantir plus de 50 % du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement. Il passe à 22,13 % avec cette nouvelle garantie,
- ✓ Le montant des annuités garanties ou cautionnées au profit d'un même débiteur ne doit pas excéder 10 % du montant total des sommes susceptibles d'être garanties
- ✓ La Ville apporte sa garantie à hauteur de 50 % du prêt, ce qui est la quotité maximale autorisée.

Voilà ce sur quoi nous vous proposons de délibérer.

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

**Jean-Jacques CAMPAN**

Nous approuverons cette délibération. Pour avoir siégé à leur conseil d'administration, je peux dire qu'ils font un très bon travail. Ils méritent que nous les aidions.

**M. le maire**

Merci pour eux.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

**XI- RESSOURCES HUMAINES**

**Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médicosociale, culturelle, police municipale et animation.**

**M. le maire**

Il s'agit d'une délibération assez classique. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de tout préciser, les détails figurant dans la note.

Au total, le nombre de postes reste inchangé. Cela concerne essentiellement des transferts d'un cadre d'emploi à un autre et des modifications de dénominations de postes.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).*

**Création d'emplois non permanents pour des besoins occasionnels ou saisonniers et fixation du montant des vacances.**

**M. le maire**

Il s'agit d'une délibération que nous présentons chaque année à la même date pour permettre le recrutement de personnel non-titulaire sur des emplois non permanents catégorie par catégorie. Vous avez la précision du taux de rémunération qui s'attache à chacune de ces catégories.

Nous avons absolument besoin de faire appel à ces personnels, car la vie d'une Ville est assez compliquée et riche. Et il y a des moments où l'on ne peut travailler avec les seuls emplois permanents.

Est-ce que vous avez des questions ?

Nous passons au vote ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**XII- QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses.

**XIII- COMMUNICATIONS DU MAIRE**

**M. le maire**

Je souhaitais vous dire un mot sur un sujet qui pourrait faire polémique après des affirmations relatives à des risques qui résulteraient de la proximité entre la future crèche à construire près de la gare de Sceaux et des voies ferrées.

Je tiens à rappeler certains éléments déterminants en la matière, puisque j'ai vu passer un document affirmant un certain nombre de choses.

Je vous rappelle que la conception, l'organisation et le fonctionnement des crèches se réalisent sous le contrôle étroit des services spécialement habilités, à savoir les services de protection maternelle et infantile du Département, services qui sont dirigés par un médecin.

Ces services sont étroitement associés à l'ensemble des options prises pour la réalisation de nouveaux équipements, en premier lieu celles de la localisation de la crèche et de son organisation spatiale.

Cette organisation résulte d'ailleurs d'une convention signée avec le Département, il y a plus de 15 ans, par laquelle le Département a souhaité transférer cette crèche départementale à la Ville et a confirmé la nécessité de reconstruire un équipement, afin de remplacer celui existant devenu vétuste et validé sa relocalisation sur le terrain Albert 1er.

À l'époque, la délibération du conseil municipal du 26 juin 2002, actant ce choix, a été approuvée à l'unanimité et n'a été remise en cause par personne.

Je rappelle également, ainsi que vous le savez parfaitement, que le terrain sur lequel est située actuellement la crèche, est en majeure partie propriété du Département. La Ville ne peut décider de son affectation et en tout état de cause, il a été spécifié très clairement par le Département qu'il ne pouvait être question de continuer à affecter à cette propriété départementale un établissement d'accueil de la petite enfance.

Je vous précise enfin que les PMI effectuent des contrôles réguliers de la qualité de l'air des crèches et veillent à ce que les bons choix soient effectués dès le départ.

Malgré la validation réitérée des services de contrôle spécialisés, j'ai demandé aux services de la Ville de faire réaliser des mesures de la qualité de l'air sur le terrain qui fera l'objet de la construction de la crèche. Toutes ces études montrent que le passage des trains n'induit aucune pollution de l'air excédant les normes en vigueur, pas davantage d'ailleurs que la présence proche d'une voie départementale. Toutes les concentrations mesurées sont inférieures à la limite de détection. Il est d'ailleurs heureux qu'il en soit ainsi compte tenu du fait que des milliers de personnes habitent dans un endroit comparable à celui de la future crèche, et parfois pendant des dizaines d'années, sans qu'il ait été constaté de problèmes sanitaires particuliers.

Je souhaiterais que tout ceci soit clair et que l'on cesse d'avoir des informations qui sont données dans le but de faire peur.

La deuxième communication porte sur les rythmes scolaires.

Le 28 juin dernier est paru un décret permettant aux directeurs académiques des services de l'Éducation nationale d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école.

Ces adaptations pourront avoir pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours. En lien avec ces dispositions, je précise qu'à Sceaux, la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires ne sera pas modifiée à la rentrée scolaire 2017-2018. L'ensemble des acteurs en a d'ailleurs été informé lors des conseils d'école qui se sont tenus en présence de M<sup>me</sup> Brault durant les mois de mai et juin.

Nous faisons donc le choix de ne pas modifier l'organisation du temps scolaire à Sceaux.

Je rappelle par ailleurs que l'objectif prioritaire que la Ville poursuit est la prise en compte de l'intérêt des enfants. C'est pourquoi j'ai décidé de conduire une évaluation sur les effets des différents modes d'organisation de la semaine scolaire. À dire vrai, nous avons déjà décidé de conduire cette évaluation avant même l'annonce de ce décret, parce que nous avons signé avec l'Éducation nationale un projet éducatif territorial en 2015. Ce PEDT a été prolongé par un décret du mois de mars pendant un an alors qu'il devait s'achever en 2017. Cette prolongation avait précisément pour objet de permettre aux collectivités en lien avec l'Éducation nationale de conduire cette évaluation.

Celle-ci s'effectuera donc en lien étroit avec l'inspection académique. Elle se traduira par une consultation de tous les acteurs en lien avec le quotidien des enfants, mais également impliqués dans la vie locale, à savoir les enseignants. Les parents d'élèves, les associations, les clubs sportifs, les services municipaux, les animateurs, les ATSEM.

Il y aura donc une enquête et une ou plusieurs rencontres. Nous mettrons tout cela au point à partir du mois d'octobre. S'il y a nécessité de prendre des décisions de modification, nous les prendrons à partir de la rentrée 2018.

#### **XIV- DÉCISIONS DU MAIRE**

##### **M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions sur les décisions du maire ?

##### **Dominique DAUGERAS**

Sur la décision 2017-81, « *avenant n° 2 au marché de gestion et exploitation du stationnement payant sur voirie et des parcs de stationnement passé avec le société CITEPARK, portant le montant du marché à 1 497 599 € HT, soit une augmentation du montant forfaitaire de 104 539 € HT* ». Pourquoi une telle augmentation ?

##### **M. le maire**

Parce que le marché en question se terminait au mois de juin et que nous allons mettre en place la nouvelle délégation au mois de novembre. Il fallait par conséquent couvrir l'entretien du matériel actuel des parkings pendant la durée comprise entre la fin du contrat et la mise en œuvre de la Sceaux, le 11 mai 2017

délégation. Il s'agit en fait d'une prolongation de durée qui se traduit par une prolongation de coût. Mais si l'on prend le coût par mois, il reste le même. J'admets que nous aurions dû préciser que cela était lié à l'augmentation de la durée du contrat.

## **XV- QUESTIONS ORALES**

### **Question orale de Dominique DAUGERAS**

#### **Dominique DAUGERAS**

Il s'agit d'une question portant sur le stationnement non payant, mais qui est quand même parfois fortement pénalisé. Il s'agit donc du stationnement dit gênant.

Beaucoup de Scéens se plaignent que les emplacements de stationnement peints en pointillés ont été établis sans concertation et pas toujours judicieusement. Certains sont à demi effacés. En outre, leur nombre insuffisant dans beaucoup de rues fait qu'il est devenu impossible de se garer pour le personnel médical (infirmiers, médecins, kinés), pour les bénévoles de la Croix-Rouge, les artisans, les habitants chargeant ou déchargeant leur véhicule même un court instant devant chez eux.

Même avec un macaron ou une carte professionnelle, les automobilistes sont verbalisés avec des amendes de 135 € pour stationnement gênant alors que la voiture garée ne gêne pas vraiment la circulation, sauf cas très particuliers.

La solution ne saurait être fournie, comme elle l'est parfois, par des parkings ou des emplacements réservés éloignés.

La question est la suivante :

La situation est différente selon les quartiers. Pourriez-vous lancer une concertation sur ce sujet avec les associations de quartier ?

#### **M. le maire**

En réponse à votre question, je vous précise qu'une trentaine d'emplacements ont en effet été créés par la Ville sur le territoire communal, notamment dans des zones à très forte pression en termes de stationnement, afin de répondre aux besoins de stationnement de professionnels.

Ces emplacements peuvent être également utilisés pour des livraisons de courte durée. Des procès-verbaux sont ainsi dressés à l'égard de personnes utilisant indûment ces emplacements. Le dispositif a en effet pour objet de permettre aux professionnels, notamment des professionnels de santé de stationner lorsqu'ils interviennent au domicile de Scéens.

De très nombreux abus, accompagnés parfois de l'affichage de cartes professionnelles diverses, obligent à effectuer des contrôles fréquents. Pour stationner sur ces emplacements, il faut

d'ailleurs une carte délivrée par la Ville et non pas seulement le macaron. Car le macaron avec une personne qui sort en bermuda pour aller faire ses courses...

La durée du stationnement sur ces emplacements doit également rester limitée, afin de garantir la rotation nécessaire des véhicules. Le non-respect des dispositions qui régissent ces emplacements est sanctionné de procès-verbaux à 35 €. Les verbalisations à 135 € que vous évoquez s'appliquent à d'autres cas de figure. Elles concernent en effet des situations de stationnement très gênant sur des emplacements réservés aux personnes handicapées, sur des trottoirs ou encore sur des passages piétons. Il appartient aux agents assermentés de déterminer si une situation de stationnement relève de l'une ou l'autre des catégories, et dans l'affirmative de verbaliser dans les conditions fixées par le Code de la route pour le cas de figure concerné.

Dans ces circonstances, les agents n'ont pas à apprécier si le stationnement est gênant ou très gênant sur le plan physique. Ils doivent appliquer les dispositions du Code de la route qui qualifient de gênants certains types de situations et de très gênants d'autres types de situations.

Si le Code de la route stipule par exemple que le stationnement sur le passage piéton est très gênant, les agents sont tenus de verbaliser cette infraction à 135 € sans s'interroger sur le fait de savoir si ce stationnement peut être en l'occurrence physiquement gênant ou très gênant.

Que l'auteur soit doté ou non d'un macaron n'enlève rien au caractère gênant, voire très gênant du stationnement concerné. Compte tenu du caractère purement juridique de ces dispositions et des modalités de leur application, il n'y a naturellement pas lieu à concertation sur le sujet.

J'ajoute que la mise en place de la dépenalisation du stationnement payant à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain permettra aux agents du service tranquillité urbaine d'être davantage disponibles pour le contrôle du stationnement gênant et très gênant. Ce contrôle renforcé devrait permettre d'accroître la rotation sur les emplacements réservés et ainsi permettre aux personnes autorisées, et notamment les professionnels de santé, de trouver plus facilement à stationner pour se rendre au domicile de leurs patients. Il y a de toute façon un moment donné où, si les gens ne font pas preuve d'un minimum de respect des règles par eux-mêmes et de civilité, il est nécessaire de sévir.

### **Question orale de Jean-Jacques CAMPAN**

#### **Jean-Jacques CAMPAN**

Il s'agit de la maison de retraite Renaudin et de l'achèvement des travaux.

Le non-achèvement des travaux visibles depuis l'extérieur est dû à des problèmes structurels mal pensés au départ, en 2008, par le conseil d'administration et aux gestions calamiteuses successives (voir le rapport de la Chambre régionale des comptes du 30 novembre 2016).

Déficiences que nous avons pointées et anticipées avant les travaux lors de la réunion publique du 15 décembre 2009 et au conseil municipal du lendemain.

Cela étant, pour renflouer les caisses de l'établissement, il a été question de vendre la partie est du terrain, afin de réaliser des logements en conservant l'ancien pavillon Renaudin et les arbres intéressants. Les conditions du legs Renaudin ne le permettaient pas et seule une décision de justice était de nature à autoriser cette vente.

La justice s'est-elle prononcée sur le sujet ? Si oui, peut-on avoir une copie du jugement ?

### **M. le maire**

Je vous rappelle que l'EPAHD Renaudin constitue un établissement public indépendant de la Ville et que la gestion de cet établissement ne relève pas de l'administration municipale. Les décisions du directeur de cet établissement sont prises sous la double tutelle de l'Agence régionale de santé et du Département.

Le projet de restructuration et d'extension de l'établissement s'est ainsi inscrit dans la convention tripartite que le directeur de l'époque a signée avec ces deux administrations.

Les directeurs qui lui ont succédé ont repris le projet sur de nouvelles bases, afin de l'optimiser. La situation s'améliore ainsi à chaque exercice, mais le chantier reste actuellement bloqué en raison de contentieux encore en cours avec certaines entreprises et le maître d'œuvre. Dans le cadre des nouvelles orientations pour le projet, une partie de la propriété pourrait être affectée à d'autres usages que l'accueil des personnes âgées dépendantes. La procédure engagée par l'établissement à propos du legs est en cours auprès des tribunaux et n'a pas encore donné lieu de décision.

Puisque vous évoquez le rapport de la Chambre régionale des comptes relatif à la gestion de cet établissement, j'appelle votre attention sur le fait que la Chambre a confirmé de manière explicite la pertinence des options qui ont été ainsi prises quant à la réalisation d'une deuxième tranche de travaux qui permettra d'accroître la capacité de l'établissement, et quant à une cession d'une partie de la propriété qui se révèle peu appropriée pour l'exercice des activités concernées. Les contentieux engagés au moment de l'engagement des travaux ont pesé de manière substantielle dans les difficultés qui ont été rencontrées et qui ont induit les délais de réalisation du projet que nous connaissons aujourd'hui.

Je vous remercie. Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été. Nous nous retrouverons le 24 septembre pour les élections sénatoriales. Je précise qu'il vous sera proposé d'utiliser le car de la Ville qui vous amènera depuis le parking du Château de Sceaux jusqu'à Nanterre. Nous ferons la marche des élus de la virade assez tôt avant de prendre le car vers 10 heures. Nous serons de retour à Sceaux pour 13 h.

*La séance du conseil municipal est levée à 23 h 50.*

Sceaux, le 11 mai 2017